

COMPTE-RENDU du conseil municipal - du 4/02/03

Date d'évènement : 04/02/2003

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE FORS

Compte rendu du conseil municipal du 4 février 2003

Date de la convocation 24 janvier 2003

Date d'affichage 17 février 2003

L'an deux mille trois, le 4 février à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le 24 janvier 2003, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,

Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, BOUCHAUD Guy, BEAUMONT Philippe, GUIOCHON Rémy, FORT Alain, SABOURIN Hervé, BOUCHENY Patrick, DELGUTTE Stéphanie, TROUVÉ Yannick, ANTOINE Sylvain, TESSIER Raymond, FOUCHER Joël,

Absents et excusés : POUGNARD Dominique, BASTIEN Claire,

Secrétaire de Séance : ANTOINE Sylvain

1. Extension des réseaux

Monsieur le maire expose que la loi S.R.U. prévoit que la commune prenne en charge les extensions de réseaux d'adduction d'eau potable et d'électrification pour les parcelles non viabilisées déclarées constructibles dans le P.O.S. Sachant que plusieurs demandes ont déjà été reçues à la mairie, il convient de créer un nouveau programme en 2003.

Le conseil municipal autorise la création d'une nouvelle opération qui sera inscrite à la section d'investissement du budget primitif 2003 :

N° 18 - " Extension des réseaux " :

Article 21531 : réseaux d'adduction d'eau 7.500,00 €

Article 21534 : réseaux d'électrification 7.500,00 €

et à engager et mandater les dépenses afférentes à cette opération avant le vote du budget 2003.

1.1. EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE

Parcelle chemin de l'Ile Grelet

Le devis de la SAUR pour étendre le réseau d'adduction d'eau potable à cette parcelle s'élève à 8.866,20 € H.T, pour une maison. Il faut cependant noter que toute la zone est constructible et qu'il est donc possible que d'autres demandes soient déposées à l'avenir.

Le conseil décide d'attendre qu'une demande officielle et un certificat d'urbanisme soient déposés en mairie.

Parcelle P. D'AMORE (route de Bel Air)

Le conseil municipal accepte la dépense relative à l'extension du réseau d'adduction d'eau potable à cette parcelle à l'unanimité. Elle sera inscrite à l'opération " Extension des réseaux " du budget 2003.

Parcelle RANCE/FAVRIOUX (route de l'Ile Grelet)

Le conseil municipal accepte la dépense relative à l'extension du réseau d'adduction d'eau potable à cette parcelle à l'unanimité. Elle sera inscrite à l'opération " Extension des réseaux " du budget 2003.

1.2. EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRIFICATION

Facture du SIEDS du 11/12/2002, alimentation des Sanguinières

Une facture de la régie du SIEDS de décembre 2002, d'un montant de 3.371,82 € H.T) concernant l'alimentation du lieu-dit des Sanguinières en électricité n'a pu être payée sur l'exercice 2002 faute d'ouverture de crédits au budget d'investissement.

Le conseil municipal accepte d'inscrire cette dépense à l'opération " Extension des réseaux " du budget 2003

2. Digitalisation du plan cadastral

Une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Plaine de Courance, les communes membres, et les différents partenaires doit être signée le vendredi 21 février. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 2.103,20 € H.T pour la commune de Fors (digitalisation des parcelles) et 500 € H.T de maintenance des fichiers. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat.

3. Questions diverses

MODIFICATION DU REGIME DES REDEVANCES DE LA REGIE DU SIEDS

Le régime des redevances -pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité- a été modifié par le décret 2202-409 du 26 mars 2002. Il en résulte que le conseil municipal doit, par délibération, instituer le principe du paiement de cette redevance due à la commune par la Régie et en fixer le taux dans la limite d'un plafond de 153 € par an. Le conseil municipal décide de demander la redevance au taux de 100 %.

TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT RUE DU CHATEAU

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ROCHE pour un montant de 85.419,70 € H.T et d'entreprendre les travaux de voirie et d'assainissement rue du Château.

TRAVAUX DU PUIITS MEUNIER : busage de la rue de la Douve

L'entreprise NAUDON a émis un devis de 10 666,84 € H.T. pour l'ensemble des travaux. Le conseil municipal accepte le devis et d'entreprendre les travaux.

REPLACEMENT DES CONVECTEURS A LA BIBLIOTHEQUE

L'entreprise ELECTRO-SERVICE de Fors propose un devis pour la pose de convecteurs rayonnants qui s'élève à 1.000,00 € H.T. Le conseil municipal accepte le devis et d'entreprendre les travaux.

ACHAT DE PETIT MATERIEL POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE FORS

Demande de Madame HIVELIN, directrice de l'école de Fors, pour acheter du matériel en remplacement de l'ancien, trop usagé (depuis la création du SIVU, l'école ne dispose plus de la subvention annuelle qui lui permettait d'acheter du nouveau matériel) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de payer le matériel demandé pour un total de 527,15 € et décide, en outre, d'accorder à l'école de Fors une subvention annuelle, dès le budget 2003, dont le montant sera défini lors de la réunion préparatoire au vote du budget.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE USEP DE SAINT MAIXENT

Demande de subvention de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) de Saint-Maixent du fait qu'une classe de la commune soit affiliée à l'USEP : comme les années précédentes, le conseil municipal refuse d'accorder cette subvention.

CONGRES DEPARTEMENTAL DES ANCIENS DE L'A.F.N.

L'A.F.N. de Fors organise en 2003 le congrès départemental des anciens de l'AFN. A ce titre, M. BONNEAU, le président, sollicite une subvention de la part de la municipalité, sans en chiffrer le montant. Le conseil municipal donne un accord de principe sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle mais décide de reporter sa décision quant au montant dans l'attente d'un budget chiffrée et d'une demande écrite officielle.

MISE EN LOCATION DU LOGEMENT N° 1 DU PRESBYTERE

Ce logement sera vacant au 15 avril 2003. Du fait que ce soit un logement social, il doit être obligatoirement loué à une personne ne dépassant pas un plafond de ressources de 13.257 € par an pour une personne seule. Le conseil municipal décide de faire part de cette vacance dès à présent.

CHAUFFAGE DE L'ECOLE

Deux poêles à gaz ne fonctionnent plus correctement à l'école dont un serait à changer rapidement. Sachant que le chauffage central sera installé en même temps que la construction des nouveaux locaux, il convient de d'étudier s'il est opportun de changer un poêle dès maintenant, compte tenu du coût de l'opération.

ACHAT D'UNE BROUSSEUSE POUR LA MAIRIE

Afin de faciliter le nettoyage des sols à la mairie, l'agent d'entretien sollicite l'achat d'une petite brosseuse. Le conseil municipal donne son accord pour cet achat.

ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU CHATEAU

Le coût de l'opération est évalué à 10.435,18 € H.T. pour l'installation de 6 poteaux neufs donnant de plus un meilleur éclairage que les anciens.

Le conseil municipal donne son accord pour effectuer ces travaux. Le montant de la dépense sera inscrit à la section d'investissement du budget primitif 2003 sur un nouveau programme d'investissement intitulé " Eclairage public ".

CREATION D'UNE COMMISSION ECONOMIQUE

Les membres de la commission sont : Claire BASTIEN, Stéphanie DELGUTTE, Alain FORT, Joël FOUCHER et Yannick TROUVE. L'animation de la commission est confiée à Claire BASTIEN.

Les membres de la commission tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas se trouver en contradiction avec la Communauté de communes Plaine de Courance qui possède déjà cette compétence. C'est pourquoi il est prévu une passerelle entre la CCPC et la commission qui sera assurée par Michel BRAULT, délégué titulaire de la Communauté.

Les objectifs de la commission économique :

- Définir la stratégie et les objectifs économiques de la commune.
- entretenir des relations de travail avec les responsables du dossier économique de la plaine de Courance et ceci sans gêner le fonctionnement classique de la Communauté de communes.
- Etre des interlocuteurs privilégiés des commerçants, artisans et chefs d'entreprise de Fors : organiser des réunions et/ou des rencontres individuelles afin de connaître les attentes, les difficultés et les projets des acteurs de la vie économique de Fors.
- Etre source de propositions au conseil municipal.